

# COMMUNE DE CAZAUX-LAYRISSE

## Séance du Conseil Municipal du samedi 17 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le samedi 17 septembre à 9 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DORE, Maire de CAZAUX-LAYRISSE.

Présents : Mr DORE Jean-Pierre – Mr CAZAUX Alain – Mr SAMARAN José — Mme CAYLA Jeanine - Mr DERVAUX Emmanuel

Absents : Mr LASTASTE Dimitri - Mme SIRET Cécile

Mr CAZAUX Alain a été élu secrétaire de séance.

### Comptes rendus des conseils municipaux des 22 janvier 2022 et 12 mai 2022

Monsieur le Maire s'assure que tous les conseillers ont bien reçu les comptes rendus des deux derniers conseils annexés à la convocation. Il demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler.

En l'absence de remarque, ceux-ci sont validés à l'unanimité des membres présents.

### Point sur le projet d'appartement communal

Monsieur le Maire rappelle que ce projet d'appartement T3 situé à l'ancienne salle de classe de l'école du village bénéficie de subventions.

Cet ancien projet a été repris en 2016, mis en sommeil, pour enfin être remodelé par la nouvelle équipe municipale.

Les subventions émanent :

- de l'État : 67 202 euros attribués en 2016 pour un projet de reprise du chantier par la précédente équipe municipale (sur lesquels 3 360,10 € ont déjà été versés le 7 septembre 2017)
- de la région : 11 000 euros,
- du département : 58 000 euros.

Monsieur le Maire souhaite contracter des emprunts pour financer le projet, dont la dernière évaluation s'élève à 200 000 euros HT. Ces emprunts pourraient se décomposer en :

- un emprunt relais pour le montant des subventions, soit pour 132 840 euros, pour payer les factures avant le versement des subventions.
- un emprunt relais pour le montant de la TVA, soit pour 20 000 euros avec un taux à 10 %. Cette TVA devrait être récupérée par la commune selon le principe du FCTVA, dans les 3 ans suivant son paiement.
- un emprunt à moyen terme pour le solde, soit pour 67 160 euros. La durée de cet emprunt sera à fixer avec l'établissement bancaire prêteur.

Monsieur le Maire accompagné du 1<sup>er</sup> adjoint, vont contacter divers établissements bancaires.

Le 2<sup>ème</sup> adjoint José SAMARAN, demande si un débarras peut être envisagé à partir du préau existant ; il serait utile aux locataires. Monsieur le Maire dit que la demande est à étudier en rappelant que la construction d'un garage avait été évaluée à 50 000 euros.

Accord à l'unanimité pour ces demandes de crédit.

### Point sur le relais SFR

L'entreprise CIRCET a demandé à l'ONF l'autorisation d'abattre les arbres sur la zone d'édification du pylône. ONF aurait trouvé une entreprise pour ces abattages. Les arbres abattus devraient normalement être descendus jusqu'au village et mis à la disposition gratuite de ceux qui en feraient la demande.

L'entreprise CASSAGNE a fait des sondages pour le futur enfouissement du câble électrique ; ce dernier, compte tenu de la friabilité de la roche, devrait se faire avec une trancheuse.

L'entreprise JUSTE va s'occuper de la maçonnerie : mur et plate-forme.

La couleur du pylône est à confirmer auprès du maître d'œuvre Monsieur CLAVERIE.

### Point sur les parcelles A466 et A465

Sur la parcelle A466, Monsieur le Maire rappelle que la Direction Départementale des Territoires n'est pas opposée au partage de lots constructibles, à savoir 5 lots de 1 200 m<sup>2</sup> maximum. Un permis d'aménager est à prévoir avec 5 lots viabilisés. Pour ce faire, il va être demandé un plan de division à l'architecte Barrau ; ce plan sera joint au nouveau permis d'aménager demandé à la DDT.

Quant à la parcelle A465, le 1<sup>er</sup> adjoint précise qu'il est en attente de réponse de Maître Ponsolle, notaire à Luchon. Lors d'un entretien téléphonique en juin dernier, elle avait annoncé qu'elle reprendrait les recherches en septembre. Un suivi du dossier va être demandé à la conseillère municipale Cécile SIRET qui est employée à l'étude de ce notaire. Accord à l'unanimité pour ces démarches.

### Point sur les derniers travaux réalisés

Plusieurs chantiers ont été initiés depuis le dernier conseil de mai dernier :

- Le pool routier a permis de réaménager et de bitumer le devant du cimetière du village du bas et l'impasse de Cantruc, travaux effectués par l'entreprise COLAS.
- L'enfouissement des réseaux, route de Baren a démarré en juillet par l'entreprise CASSAGNE et devrait se poursuivre jusqu'en octobre. Les différentes gaines ont été posées ainsi que la nouvelle canalisation d'eau ; cette dernière a été branchée sur le réseau des usagers.
- La réparation des dégâts des eaux de pluie de janvier dernier sur certains des sentiers communaux a été menée par l'entreprise RUMEAU courant août.

Le 1<sup>er</sup> adjoint présente un diaporama des derniers événements qui ont animé la commune :

- La journée citoyenne du 2 juillet a réuni une trentaine de personnes pour nettoyer sentiers, bords de routes, châteaux d'eau, cimetières. Un repas a été partagé à la suite de ces travaux.
- Le sentier de la Coste a été nettoyé le 27 août par l'équipe municipale et des chasseurs.
- Carole Delga et Joël Aviragnet ont été accueillis en mairie le 25 mai en marge des élections législatives.
- La statue qui est destinée à la commune a été sculptée en juillet durant le festival du marbre de Saint-Béat. L'artiste ukrainien Vasyl Tatarsky, accompagné des autres sculpteurs, est venu dans la commune pour voir le lieu où sera posé sa statue « Équilibre et harmonie ». Un socle, près de l'église du village du bas, a été aménagé à cet effet.

## Délibérations à examiner

### **\* Fixation du prix de l'eau potable.**

Le prix actuel du m<sup>3</sup> est de 1 euro ; ce tarif permet de récolter 7 215 euros de recettes.

Monsieur le Maire a fait deux simulations ; une à 1,05 euro le m<sup>3</sup> qui rapporterait 49 euros de recettes supplémentaires et une autre à 1,20 euro qui rapporterait 584 euros.

Compte tenu du contexte économique actuel, faut-il geler ou non le tarif actuel ?

Après débat, le conseil à l'unanimité décide de geler le prix actuel de l'eau potable.

### **\* Choix de la maîtrise d'œuvre pour l'appartement communal.**

Monsieur le Maire propose que l'architecte Barrau, qui a déjà travaillé pour la commune avec efficacité, soit choisi.

Accord à l'unanimité pour le choix de ce maître d'œuvre.

### **\* Avis sur la demande d'autorisation environnementale de la ligne ferroviaire Montréjeau/Luchon.**

Le 1<sup>er</sup> adjoint présente le dossier d'enquête publique de modernisation de la ligne ferroviaire de Montréjeau à Luchon. Il a rencontré le commissaire enquêteur à Luchon le 9 septembre pour lui demander des précisions sur, entre autres, les deux chantiers qui vont concerner la commune soit les tranchées de Hérèches et de Cazaux-Layrisse. Le commissaire n'a pas pu apporter d'autres éléments que ceux figurant sur le dossier.

Le conseil municipal apporte un vote favorable à cette demande d'autorisation environnementale avec des réserves sur des points qui n'ont pas été pris en compte dans le dossier. Ces réserves portent sur la sécurisation des blocs se situant près du passage à niveau PN32 et de l'évacuation des eaux du ruisseau qui se forme dans le chemin des Marets lors des fortes pluies.

## Présentation du SDEHG

Le 1<sup>er</sup> adjoint, à l'aide d'un diaporama, présente les différentes fonctions du Syndicat Départemental d'Energie de la Haute Garonne en matière de distribution d'électricité, d'éclairage public et de transition énergétique.

Le 1<sup>er</sup> adjoint propose d'étudier l'extinction, partiel ou total, de l'éclairage public en cœur de nuit dans le village ; cette mesure permettrait de réduire dans un même temps la pollution lumineuse et la facture d'électricité. Des précisions seront apportées lors du prochain conseil.

## Questions diverses

Le 2<sup>ème</sup> adjoint José SAMARAN propose d'organiser un événement pour rendre hommage au travail d'Arnaud DORE qui a œuvré dans la commune de 1983 à 2020 en tant que Maire. Il va entrer en contact avec lui pour en définir les modalités.

La séance est levée à 12 heures

Le Maire

Jean-Pierre DORE